

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Stauffer, Patrick Lussi, Jean-François Girardet, Thierry Cerutti, Carlos Medeiros, André Python, Pascal Spuhler, Jean Sanchez, Henry Rappaz, Sandro Pistis, François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Michel Baud, Ronald Zacharias, Danièle Magnin, Francisco Valentin, Claude Jeanneret, Philippe Joye, Daniel Sormanni, Stéphane Florey, Eric Leyvraz, Sandra Golay, Christina Meissner, Christian Flury, Marie-Thérèse Engelberts, Marc Falquet, Norbert Maendly, Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg

Date de dépôt : 14 avril 2014

Proposition de motion

Création d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur le chantier du siècle du CEVA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 230E, alinéa 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- les retards considérables des travaux du CEVA ;
- l'éviction des entreprises locales dans les appels d'offres tant pour le gros œuvre que pour le second œuvre ;
- l'absence de réserves financières concernant les aléas géologiques ;
- le crédit initial voté par le peuple sur une estimation dont la véracité est aujourd'hui mise en doute ;
- l'article 230E, alinéa 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- la rétention d'informations sur les retards du chantier ;
- les déclarations contradictoires entre le comité de pilotage et l'Etat ;
- que les citoyens ont le droit de connaître le coût réel qui n'est plus celui qui leur a été annoncé ;

invite le Grand Conseil

à nommer une commission d'enquête parlementaire chargée notamment :

- de faire toute la lumière sur le chantier du CEVA, en particulier les processus et évaluations financières ayant abouti aux prix adjugés et soumis au Peuple ;
- d'investiguer sur les processus et critères de pondérations/d'attributions des AIMP ;
- d'examiner l'ensemble de la communication/information générale notamment les dates de transmission des surcoûts entre les entreprises mandatées, le maître d'œuvre, le comité de pilotage, le Conseil d'Etat, le Grand Conseil ;
- de rendre rapport au Grand Conseil sur le résultat de ces investigations d'ici au 30 janvier 2015 ;
- de prendre toutes les dispositions afin qu'à l'issue des travaux de la présente commission le coût final du CEVA soit connu, et enfin de s'assurer que la contribution fédérale sur les crédits complémentaires soit bel et bien octroyée au canton de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il sied de préciser d'emblée qu'au vu de l'importance des enjeux financiers et de la gravité des faits, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire est pleinement justifiée. Elle seule a les pouvoirs d'investigation lui permettant de faire toute la lumière sur un tel sujet.

Il n'est pas ici question de remettre en cause le projet du CEVA qui a été accepté par un vote populaire, mais bien de s'assurer que les droits démocratiques ont été pleinement respectés. En outre, il ne serait pas acceptable pour la population qu'elle soit renseignée sur les éventuels dysfonctionnements et autres surcoûts après la réalisation du CEVA, et sans en connaître les vraies raisons.

Il n'est pas plus acceptable que le coût final du CEVA ne soit pas connu des contribuables du canton ainsi que de la Confédération, voire de la France qui est également impliquée dans ce chantier.

Il est particulièrement important pour la défense des PME locales, et de leurs travailleurs, d'investiguer sur les processus d'attribution et de sous-traitance.

C'est uniquement par la connaissance de l'ensemble de ces éléments que la députation pourra savoir si ces retards étaient connus ou prévisibles avant leur communication au public. Et, dans l'affirmative, identifier les responsables de la rétention d'informations auxquelles le Souverain avait pourtant droit dès que celles-ci étaient connues.

Il appartiendra à cette commission d'enquête parlementaire de savoir si les entreprises chargées des études géologiques ont caché volontairement, ou par omission, des informations de nature à augmenter drastiquement les prévisions financières du percement des tunnels.

Pour toutes les bonnes raisons qui figurent ci-dessus, nous vous encourageons, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir la création de la présente commission d'enquête parlementaire en dehors de tout clivage politique.